



PRÉPARATION DU BUDGET DE LA COMMUNE D'AUDRUICQ

**CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Mars 2025**

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025

(Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission)

Information donnée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire institué par la loi du 6 Février 1992 pour les communes de plus de 3 500 habitants

Le Cadre Juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L 2312-1).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants

Avant la bascule de la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires devait intervenir dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du budget primitif (art. L 2312-1). Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L 5217-10-4).

Le débat a lieu en séance publique après inscription à l'ordre du jour. Il n'a aucun caractère décisionnel. Son organisation constitue néanmoins une formalité, préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Un tel débat détermine aussi les orientations budgétaires. Il est un atout essentiel pour expliquer une politique à partir des données budgétaires : notamment conjoncture économique et dispositions de la loi de finances. Il donne une dimension d'orientation et de prospective par rapport au contexte économique et peut permettre d'introduire une portée pluriannuelle. Il permet également aux élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il leur donne enfin la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de celle-ci. Il constitue ainsi une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Depuis la loi **NOTRe** (loi pour une **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**) promulguée en août 2015, le contenu du débat est plus prescriptif. En effet doivent être présentés dans le rapport les éléments suivants :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les changements relatifs aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'emprunt pour le projet de budget.

Préambule

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du budget primitif (BP), le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre des priorités de la politique municipale. Les engagements d'Audruicq sont présentés de manière concrète, et s'inscrivent dans les contextes

international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure de gestion de la dette et donne les éléments structurants sur les effectifs. Le conseil municipal est également informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant, même si l'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat depuis plusieurs années, étant donné l'instabilité des situations internationale et nationale. L'intégralité des chiffres, des tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées pour le vote du BP 2025 au mois d'avril 2025.

Contexte général : situation économique et sociale

Le Contexte Économique Mondial et Européen

Selon la note de la Caisse d'Épargne pour DOB 2025, la croissance mondiale devrait atteindre environ 3 % en 2024 et 2025, avec des différences régionales notables. Les États-Unis affichent une dynamique solide avec une croissance proche de 3 %, tandis que la zone euro souffre d'une stagnation, notamment à cause d'une économie allemande à l'arrêt et d'une Chine en ralentissement, laquelle anticipe une croissance inférieure à 5 %. Cela entraîne des mesures de soutien économique de la part de la Chine sur sa propre économie.

Sur le plan politique, la réélection de Donald Trump aux États-Unis pourrait engendrer des ajustements dans les relations commerciales, notamment des augmentations de droits de douane affectant l'Europe (25%), ce qui pourrait nuire à des secteurs clés comme l'automobile et l'aéronautique.

Le Contexte Économique National

En France, la situation économique est marquée par une croissance modeste et une inflation en ralentissement. Le PIB a enregistré une augmentation de 0,4 % au troisième trimestre, partiellement grâce aux retombées des Jeux Olympiques et Paralympiques. La Banque de France prévoit cependant une croissance du PIB de seulement 0,9 % et une inflation estimée à 2,4 % pour 2024, avec un retour prévu sous la barre des 2 % à partir du deuxième semestre.

Le déficit budgétaire français atteint des sommets, prévu à 6,1 % du PIB en 2025, un écart alarmant par rapport à la prévision de 4,4 % pour 2024. La charge de la dette devient un enjeu majeur, se positionnant déjà comme le second poste budgétaire après l'éducation.

Les Finances Publiques Locales

Les collectivités locales rencontrent des défis croissants en matière d'autofinancement, avec des dépenses augmentant plus rapidement que les recettes. Malgré cela, les investissements continuent de croître, en particulier dans les communes où les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de 4,4 %. Cependant, les recettes de fonctionnement stagnent, entraînant une diminution de l'épargne.

Les investissements devraient augmenter de 8,3 %, en grande partie pour faire face aux urgences climatiques. Cela souligne l'engagement des collectivités à renforcer leur résilience face aux défis environnementaux, malgré les contraintes budgétaires croissantes.

Le contexte économique régional

La Région Hauts-de-France a débattu autour de son rapport d'orientations budgétaires 2025 avec des priorités claires : offensive sur l'emploi, résilience face aux crises, stratégie pour les territoires, une optimisation des dépenses et un engagement maintenu en faveur de la dynamique Rev3.

Dans un contexte économique et institutionnel marqué par une instabilité inédite, la Région Hauts-de-France fait le choix d'une stratégie fondée sur la prudence, la responsabilité et le maintien d'une dynamique d'investissement forte. Face à l'imprévisibilité des finances publiques nationales, elle met en place des mesures pour garantir la pérennité de son action en faveur des habitants et des territoires.

L'exercice budgétaire 2025 débute dans un environnement inédit, marqué par l'échec du projet de loi de finances suite à une motion de censure. Cela laisse planer de lourdes incertitudes sur les ressources des collectivités locales. En réponse, la Région anticipe les baisses de recettes potentielles, estimées à 147 millions d'euros, avec une approche à la fois prudente et responsable. L'objectif est de préserver les équilibres financiers tout en continuant à soutenir les projets structurants et en préservant le pouvoir d'achat des habitants.

Malgré un cadre budgétaire resserré, la Région poursuit ses efforts en matière d'investissement. L'année 2025 marquera la consolidation d'une trajectoire d'investissement inégalée depuis 2024, permettant de financer des projets structurants en faveur de l'attractivité économique, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Les dépenses sectorielles de fonctionnement s'élèveraient à 2,247 milliards d'euros, en baisse de 31,9 millions d'euros par rapport à 2024. Cette réduction, rendue nécessaire par les baisses de recettes imposées par l'Etat, résulte d'une politique d'optimisation budgétaire sur l'ensemble des secteurs d'intervention régionaux.

Quant aux besoins en dépenses sectorielles d'investissement, ces dernières sont évaluées à 1,122 4 milliards d'euros, soit une baisse de 136 millions d'euros par rapport à 2024. Cependant, l'investissement global reste soutenu avec un budget équilibré à près de 3,54 milliards d'euros.

Le contexte économique communautaire

Les orientations politiques de la Communauté de communes ont été fixées le 13 avril 2021, à l'unanimité des conseillers communautaires, autour des feuilles de route élaborées par les commissions, ensuite transversalisées et priorisées au travers de 5 grandes orientations stratégiques. Ce projet de mandat fixe le cap politique jusqu'en 2026.

L'année 2025 s'inscrit donc dans cette dynamique, confirmée par le travail de l'ensemble des commissions réunies aux mois de janvier et février 2025 pour fixer les orientations politiques propres à chacune d'entre elles car avant d'être un acte comptable, l'élaboration du budget est un acte politique. Cette dernière année pleine de mandat a pour ambition de rendre le territoire toujours plus accueillant, résilient et dynamique.

Accueillant pour ses habitants au travers des actions menées par chacune des communes, mais également en permettant à chacun d'y résider à tous les âges de la vie. Des travaux seront initiés cette année 2025 pour imaginer l'ensemble des logements nécessaires à un parcours résidentiel permettant aux jeunes couples, aux familles nombreuses, aux personnes âgées ou isolées de trouver des logements adéquats, au travers de ce qu'on appelle un parcours résidentiel. Cette stratégie de l'habitat est un travail de longue haleine qu'il est indispensable de débiter maintenant et qui se traduira dans quelques années dans le futur PLUI, puis dans les programmes immobiliers qu'il sera permis de lancer dans une perspective de zéro artificialisation nette à horizon 2050.

Un territoire accueillant également pour les entrepreneurs attirés par sa situation exceptionnelle. Les travaux du Parc d'activités de la porte d'Opale vont démarrer au printemps. Après quelques vicissitudes qui ne découragent pas les élus communautaires, bien au contraire, ce projet structurant va enfin voir le jour et permettra, là aussi, d'ici quelques années d'offrir du travail à la population active de la région d'Audruicq qui pour, 80 % d'entre eux, travaillent sur le dunkerquois, le Calaisis et, dans une moindre mesure, l'audomarois.

Un territoire accueillant, un territoire résilient également, qui accompagne la transition écologique au service de la protection des populations et de l'environnement.

Tout est mis en œuvre pour pouvoir, cette année 2025, assurer la dépollution pyrotechnique de la plage des Escardines, c'est-à-dire retirer préventivement les munitions enfouies dans le sable, pour pouvoir ensuite prendre des mesures de protection du cordon dunaire.

Un territoire accueillant, un territoire résilient et un territoire dynamique !

Il le sera également en 2025 avec l'instauration d'un Office du tourisme intercommunal porté par le CPETI. Ce label permettra de reconnaître et d'amplifier tous les efforts menés par la Communauté de communes pour rendre le territoire attractif.

Les actions en faveur du développement de l'usage du vélo seront poursuivies, notamment par le maillage du territoire de Points nœuds, à l'image de ce qui se fait dans le Département du Nord. Il est espéré un usage aussi accru du vélo que l'utilisation de la piscine communautaire qui a dépassé les 50 000 entrées en 2024. Le remplacement des dômes de lumières devrait encore renforcer le confort de la piscine et sa performance énergétique.

Tourisme, loisirs, sport, culture également avec une programmation culturelle 2025 prévue à la Grange de l'écopôle encore plus enthousiasmante et innovante.

Enfin, sur ce site de l'écopôle sera porté un projet d'Espace de Vie Sociale en 2025 qui devrait conforter le dynamisme de ce site, qui surfe sur les réussites de la Grange, de l'Épicerie Sociale, des animations familiales sans oublier celles du partenaire des Anges Gardins.

Il était important de rappeler ces principales orientations politiques qui s'esquissent en 2025, avant d'aborder les orientations budgétaires qui visent à donner les moyens financiers nécessaires au développement du territoire intercommunal et de ses habitants.

Loi de finances 2025

À la suite de l'adoption d'une motion de censure, le budget 2025 n'a pu être adopté avant la fin de l'année 2024. En conséquence, une procédure exceptionnelle a été mise en place avec le dépôt d'une loi spéciale pour assurer la continuité de la vie de la nation. Le 14 février la loi de finances 2025 a été promulguée.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Les mesures pour les particuliers

La loi indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+1,8%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. En l'absence d'une telle indexation, les particuliers auraient été redevables de 3,7 Md€ d'impôts supplémentaires cette année.

Les ménages les plus aisés vont être assujettis en 2025 à une contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR). Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'impôt sur le revenu est inférieur à 20%. Le dispositif a été limité à un an (contre trois ans à l'origine). Il devrait rapporter 2 Md€ à l'État.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée.

Le taux réduit de TVA pour l'achat et l'installation des chaudières à gaz est supprimé.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dite "Chirac" est alourdie, mais moins que prévu au départ. Le tarif pour les vols en classe économique vers la France ou l'Europe est fixé à 7,40 euros (contre 2,63 euros aujourd'hui) à partir du 1er mars 2025.

En matière de logement, le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour l'achat dans le neuf, individuel ou collectif, jusqu'à fin 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise. Les dons d'argent consentis dans le cadre familial seront exonérés des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) sous certaines conditions jusqu'à fin 2026. Le dispositif "Loc'Avantages" (ex-Louer abordable) est reconduit jusqu'à fin 2027.

La fiscalité des locations de meublés est, par ailleurs, modifiée. Les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement. Actuellement, ces amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul de la plus-value, en cas de revente. Cette niche fiscale est supprimée. Toutefois, certains logements comme ceux situés dans certaines résidences-services ne seront pas concernés par cette suppression.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Cette évolution permettra notamment de ne plus assujettir à la taxe certains locaux comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté.

Parmi les autres mesures fiscales introduites les parlementaires figurent notamment :

- la reconduction de l'exonération fiscale et sociale sur les pourboires en 2025 ;
- la prolongation du dispositif de monétisation des jours de réduction du temps de travail (RTT) jusqu'à fin 2026 ;
- la pérennisation du dispositif dit "Coluche" (réduction d'impôt de 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté dans la limite de 1000 euros) et de la réduction d'impôt pour les dons consentis aux organismes luttant contre les violences conjugales.

Les mesures sur les entreprises

Une **contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises (CEBGE)** est instituée pour un an (contre 2 ans initialement). Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette surtaxe devrait rapporter 8 Md€ au budget.

Le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) est porté de 0,3% à 0,4%. Cette hausse devrait ramener 500 autres millions d'euros à l'État.

Une **taxe sur les rachats d'actions** suivis d'une annulation est, par ailleurs, créée pour les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique et qui leur permet de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires. Elle concernera les plus grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€, pour leurs opérations réalisées entre mars 2024 et février 2025.

L'incitation pour les employeurs de prendre en charge à 75% les frais de transports publics de leurs salariés est reconduite jusqu'à fin 2025.

Pour soutenir l'innovation dans les PME, le **crédit d'impôt innovation (CII)** est **prolongé** de trois ans, avec un rétablissement à 20% du taux normal du CII.

Le **seuil d'exemption de TVA** pour les petites entreprises, notamment les **auto-entrepreneurs**, est fixé à partir du 1er mars 2025 au seuil unique de 25 000 euros de chiffre d'affaires annuel. Les ministres de l'économie et des finances et délégué au commerce, à l'artisanat et aux PME ont toutefois annoncé que cette réforme était pour le moment suspendue le temps d'une concertation avec les acteurs concernés.

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, **est reportée**.

La réduction d'impôt accordée aux adhérents de centres de gestion ou d'associations agréés (OGA) est **supprimée**.

Un **dividende exceptionnel** de 2 Md€ sera demandé à EDF, qui est désormais détenu à 100% par l'État, dans le cadre du dispositif post-Arenh à partir de 2026.

Plusieurs mesures pérennes visent à **soutenir le monde agricole** : renforcement de la déduction pour épargne de précaution (DEP) en cas de sinistre climatique ou sanitaire, relèvement du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles, reconduction du crédit d'impôt remplacement jusqu'à fin 2027...

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100%). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Collectivités : ponction sur les recettes

Les communes, EPCI, départements et régions devront endurer une ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes, soit un peu moins de la moitié de l'effort de 5 milliards d'euros originel qui leur était demandé.

Dans le détail, cette contribution se décompose en deux mesures : un gel de la TVA (qui coûtera 1,2 milliard d'euros aux collectivités) et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales »).

Ce dernier ciblera quelque 2 000 collectivités en ponctionnant les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros, celles des départements de 220 millions et celles des régions de 280 millions d'euros.

Fonds vert amputé

D'autant qu'à cet effort demandé aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert qui va passer de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. Sans compter la hausse de 12 points imposée, il y a quelques jours par l'exécutif, sur les cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL) qui pèsera plus d'un milliard d'euros sur les budgets locaux. Mais aussi d'autres réductions de crédits, comme celles sur les opérateurs de l'Etat qui participent aux investissements locaux.

Au total, la facture s'alourdirait et la contribution pèserait ainsi plus de 6 milliards d'euros pour les collectivités, selon les calculs de l'AMF.

Et si la DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, cela se fera en minorant d'autant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

Exemption de TVA : les impacts de l'abaissement du seuil

Autres mesures importantes pour les collectivités : l'abaissement à 25 000 euros du seuil de la franchise de TVA (dont les effets sont similaires à une exonération).

Alors que le seuil de chiffre d'affaires en-dessous duquel un redevable peut bénéficier de ce régime était jusqu'à présent de 85 000 euros pour le commerce et de 37 500 euros pour les prestations de service, cette mesure risque de soumettre à cette taxe les activités des collectivités générant de faibles recettes.

Les locations de salles des fêtes, de locaux aux commerçants (boulangerie, épicerie en milieu rural...) ou à des professionnels de santé pourraient ainsi être concernées, entraînant une hausse des tarifs ou une baisse des recettes des collectivités si celles-ci ne répercutent pas la TVA sur les prix.

Du côté des fonctionnaires, les parlementaires ont décidé d'abaisser à 90 % l'indemnisation des agents en arrêt-maladie, mais n'ont pas allongé le délai de carence.

Situation de la Ville d'Audruicq

La bonne gestion historique des finances de la Ville d'Audruicq permet de continuer à faire face pour le moment. Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la Ville a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Cette poursuite nous oblige à continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre se réduisent d'année en année.

PREPARATION BUDGETAIRE 2025

La préparation budgétaire 2025 s'est inscrite dans un contexte de crise politique et budgétaire. Confronté à la dégradation de la situation des comptes publics sous l'effet des crises successives, des baisses d'impôts et du ralentissement de la croissance, l'Etat se trouve aujourd'hui dans une situation financière critique.

C'est l'entrée dans une période de rigueur qui s'annonce au niveau national, et la question du financement du déficit public, avec des implications certaines sur les budgets locaux, est aujourd'hui au cœur des discussions. Dans ce contexte économique difficile et face à l'incertitude quant aux futures décisions gouvernementales et leur impact sur les budgets communaux, il convient de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de la commune. En effet, l'objectif est de préserver la qualité des services municipaux et de garder un niveau d'épargne brute suffisant afin d'être en mesure de financer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux dont la Ville d'Audruicq s'est dotée et qui est à ce stade très largement engagé, tout en préservant les grands équilibres à long-terme.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, il a été demandé aux services de contenir les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, seules les dépenses et recettes intégrées seront reprises au budget primitif 2025.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, s'applique un nouveau cadre comptable (M57) au budget de la Ville d'Audruicq jusque-là suivi en nomenclature M14. Cela a impliqué une modification de certaines imputations comptables, en fonctionnement comme en investissement et la création de nouvelles lignes de crédits.

Les consignes budgétaires 2025

1. Prudence dans la Préparation

La préparation du budget 2025 a été abordée avec une grande prudence. Les services ont travaillé à anticiper les impacts de baisse de co-financements sur nos enveloppes budgétaires tout en préservant la qualité des services

offerts à nos administrés. L'objectif est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en assurant la continuité et la réponse aux besoins des Audruicquois.

2. Contention des Dépenses

Il a été demandé de contenir les dépenses de fonctionnement, notamment dans le chapitre 011. Une hausse limitée à 3 % a été tolérée pour certains postes, mais toute augmentation doit être justifiée de manière claire et précise. Cette démarche permet de faire face aux inévitabilités économiques tout en maintenant notre engagement envers la population.

3. Investissements

Les dépenses d'investissement se concentrent exclusivement sur les projets validés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) récemment mis à jour. Cela garantit que nos investissements soutiennent notre stratégie de développement durable tout en répondant aux priorités de la collectivité.

4. Analyse des Recettes et Dépenses dans chaque service

L'évaluation des recettes réelles de fonctionnement pour anticiper l'impact du prélèvement a été demandée dans chaque service.

5. Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)

Il a été demandé de prendre en compte la réduction du FCTVA dans les prévisions budgétaires. Mais aussi d'adapter les projets d'investissement à cette contrainte en priorisant ceux qui ne dépendent pas trop de ces remboursements.

6. Réduction des Investissements Écologiques

Les services ont œuvré à anticiper l'impact de la baisse du Fonds vert sur les projets de transition écologique. Il sera primordial de rechercher d'autres financements ou de recalibrer les projets prévus.

7. Gestion des Dotations

Nous avons souhaité ajuster le budget en tenant compte de la stabilité relative de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Une analyse fine des impacts sur chaque service a été nécessaire pour maximiser l'utilisation de ces fonds.

8. Suivi et Rapport

Nous avons mis en place des mécanismes de suivi des dépenses afin d'assurer une gestion rigoureuse. Des réunions régulières ont lieu pour évaluer l'utilisation des ressources et ajuster les prévisions en temps réel.

9. Communication Interne

Les services ont été informés des nouvelles mesures budgétaires et de leurs conséquences. L'implication des agents ayant des responsabilités de chaque service dans le processus de budgétisation pour s'assurer que tous prennent conscience des restrictions à venir a été effective.

L'ensemble de ces consignes ont été intégrées dès le début du processus budgétaire pour garantir un alignement avec les objectifs stratégiques de la collectivité et assurer une gestion efficace des ressources financières.

La bonne gestion historique des finances de la Ville d'Audruicq permet de continuer à faire face pour le moment. Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la Ville d'Audruicq a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Les marges de manœuvre se réduisent d'année en année. C'est pourquoi toute mesure unilatérale de l'Etat impactant fortement la capacité d'autofinancement acquise jusqu'ici obligerait la Ville à remettre en cause la qualité de son service public et/ou de son programme d'investissements.

Orientations budgétaires et éléments prospectifs

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière sans impact sur la fiscalité des usagers, l'année 2025 marquera la 26ème année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux, afin de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Audruicquois.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent dynamiques et proportionnelles aux efforts d'équipement et de modernisation que la ville met en place. Néanmoins, la DSIL semble devoir être affectée aux réparations des dégradations subies pendant les inondations de l'automne.

Les dotations 2025

A ce stade, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune n'est pas définie.

La poursuite de la transition énergétique et écologique

La rénovation énergétique des équipements publics reste à l'ordre du jour en 2025, dans la lignée de l'accélération des investissements engagés dans ce domaine en 2024. Plusieurs bâtiments publics seront ainsi concernés par des études, la poursuite ou l'engagement de travaux destinés à réduire leur consommation énergétique ainsi que leur empreinte carbone dans le cadre de leur utilisation.

Propreté des espaces publics

La municipalité attache une importance primordiale à la propreté et à l'entretien des espaces publics, considérés comme des éléments essentiels de la qualité de vie de ses habitants. Dans le cadre de son engagement continu pour améliorer le cadre de vie des Audruicquois la ville a entrepris plusieurs actions significatives en optimisant l'organisation des services municipaux afin de garantir une efficacité accrue dans la gestion et l'entretien des espaces publics et en investissant dans l'acquisition de nouveaux équipements modernes et performants. Ces investissements seront poursuivis en 2025. Par ailleurs, la ville intensifie ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens pour encourager les bonnes pratiques et responsabiliser les habitants quant à l'importance de maintenir la propreté des espaces communs

Une priorité réaffirmée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique.

La ville d'Audruicq reste en 2025 mobilisée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle poursuivra ainsi le déploiement du réseau de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire de la commune. La police municipale disposera ainsi des moyens complémentaires nécessaires à l'exercice de ses missions, dans le cadre d'un partenariat constant entretenu avec la gendarmerie. La convention de sécurité sera renouvelée. La police municipale continuera de déployer son action sur l'ensemble du territoire. Elle poursuivra ses interventions dans les domaines de la sécurité routière, de la prévention et du maintien de la tranquillité publique, en lien avec nos concitoyens engagés dans le cadre du réseau voisins vigilants. Elle restera particulièrement active en matière de prévention routière en direction des publics les plus jeunes.

Lutte contre les incivilités et respect du cadre de vie

Pour lutter contre les incivilités et contribuer au respect du cadre de vie, la ville a mis en place une délibération cadre en 2024. Son action se poursuivra en 2025, en lien étroit avec la police municipale, avec un rôle principalement préventif pour lutter contre les incivilités de tous ordres (déjections canines, décharges sauvages, tags, etc.). Les agents de la police municipale pourront également procéder à des verbalisations.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En 2025 le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera consolidé. Ainsi, pour lui permettre de garder une activité constante, la subvention d'équilibre qui lui sera allouée en 2025 restera identique par rapport au budget 2024. Dans un contexte de fragilisation croissante d'une partie des habitants (sans emploi, parent isolé, petites retraites, etc.), les aides du CCAS perdureront pour plus de justice et d'efficacité. Dans cette perspective, nous avons consolidé le CCAS par le recrutement d'un service civique.

Participation active à la réduction de la fracture numérique

Afin de réduire la fracture numérique, l'activité de la médiathèque animée par un conseiller numérique, sera maintenue. L'agent dédié continuera à accompagner les administrés dans leurs démarches numériques et proposera diverses animations adaptées à tous les publics.

Promotion du devoir de mémoire et commémorations

La Ville s'engage à poursuivre les actions engagées dans le cadre du devoir de mémoire, en particulier lors des différentes commémorations. Ces actions incluront la participation active des élus du Conseil Municipal des Enfants, afin de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la mémoire collective et de l'histoire locale.

Amélioration des cimetières

Une ville solidaire est également attentive au recueillement des usagers auprès des défunts. Comme en 2024, en 2025, des crédits seront affectés pour améliorer l'environnement et l'entretien des cimetières. De plus, un budget sera alloué à la réalisation de cases de columbarium afin de pourvoir à l'évolution de la population sur l'aspect funéraire.

Maintien de l'accessibilité à la culture pour tous.

À l'échelle de notre ville, le maintien de l'accessibilité à la culture d'ici 2025 constitue un pilier essentiel pour assurer une communauté dynamique et inclusive. Notre école de musique joue un rôle déterminant en offrant à nos jeunes une éducation artistique de qualité, favorisant l'expression individuelle et le renforcement du lien social local. En parallèle, notre médiathèque municipale se positionne comme un centre névralgique d'accès à l'information et à la culture, permettant à tous les citoyens de bénéficier de ressources diversifiées, qu'il s'agisse de livres, de médias numériques ou d'ateliers interactifs. Politiquement, orienter notre budget vers le soutien et le développement de ces institutions culturelles se révèle indispensable. Cela reflète un engagement fort envers l'égalité des chances et l'intégration sociale de chaque habitant, tout en stimulant l'économie locale par l'attractivité culturelle. Investir dans notre école de musique et notre médiathèque, c'est non seulement assurer la pérennité de nos valeurs culturelles, mais aussi anticiper les besoins futurs des résidents grâce à des infrastructures modernes et inclusives. Cette vision budgétaire proactive renforcera la vitalité de notre ville et la satisfaction de ses habitants, faisant de notre communauté un exemple vibrant de société cultivée et équitable. La gratuité universelle de la médiathèque sera reconduite en 2025.

Planification des Investissements Stratégiques

Notre programme d'investissement se concentre sur la valorisation et l'enrichissement du patrimoine communal. Cela inclut l'acquisition de biens matériels et immatériels, l'achat de matériel durable, ainsi que la construction et/ou l'aménagement de bâtiments. Les travaux d'infrastructure, l'acquisition de terrains, le développement de logiciels font également partie de cet effort.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2024-2026 a été mis en place pour garantir que la commune dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien ses projets. Ce plan permet d'organiser et de prioriser les dépenses dans le temps, tout en fournissant un cadre clair pour les discussions budgétaires. L'objectif est de s'assurer que les investissements contribuent à long terme aux ambitions et aux priorités stratégiques de la municipalité.

Renforcement du Soutien aux Associations, Piliers du Dynamisme Communal

Les associations jouent un rôle central dans la vie de notre commune, animant des domaines variés tels que la culture, le sport, la jeunesse et les loisirs. Elles sont incontournables pour répondre aux souhaits des Audruicquois désireux de pratiquer leurs passions ou disciplines sportives et culturelles. Ainsi, la ville d'Audruicq s'engage à maintenir son soutien solide envers les associations locales.

En complément de notre politique d'investissement dans les équipements publics, qui leur fournit les moyens matériels pour développer leurs projets, nous continuons à leur offrir un soutien financier essentiel. Nous avons prévu de maintenir l'enveloppe des subventions, incluant notamment les aides pour les voyages scolaires.

Valoriser les réalisations des associations, c'est aussi honorer l'engagement des bénévoles, qui consacrent généreusement leur temps libre au bon fonctionnement de ces structures. En 2024, la ville s'emploiera à mettre en lumière le bénévolat des Audruicquois, encourageant ainsi l'émergence de nouvelles vocations.

Enfin, en tant qu'utilisatrices quotidiennes des équipements publics, les associations sont des partenaires clés dans nos initiatives pour réduire la consommation énergétique à l'échelle municipale. Elles seront étroitement impliquées dans les efforts de gestion durable pour l'année à venir.

Les Enfants au Cœur de Nos Priorités

En 2025, l'école du Brédenarde restera au centre des préoccupations de la ville, poursuivra les efforts engagés les années précédentes. Les travaux de rénovation énergétique prévus dans les établissements scolaires visent à offrir des conditions d'accueil optimales aux élèves ainsi qu'à l'ensemble des communautés éducatives.

De plus, la ville continuera d'enrichir son offre dédiée à la jeunesse audruicquoise. Divers programmes, tel le Conseil d'enfants, ainsi que la collaboration avec le service scolaire, seront développés pour éveiller l'intérêt et favoriser l'engagement des jeunes, en tenant compte de leurs attentes variées en fonction de leur âge.

Les activités culturelles, sportives et de loisirs seront également renforcées pendant les vacances scolaires, notamment dans le cadre des ALSH.

Le multi-accueil « Pas-à-pas », reconnu pour sa qualité, continuera d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants de moins de 4 ans, contribuant ainsi à l'attrait de notre territoire.

Investir pour Améliorer la Qualité de Vie Urbaine

En 2025, la ville continuera d'investir pour renforcer la qualité de l'espace public et des équipements municipaux. Cela inclut l'ajout de nouvelles installations pour élargir l'offre aux résidents, ainsi que la rénovation des

infrastructures existantes. Ces efforts visent à améliorer l'accueil des usagers, à optimiser l'accessibilité et à renforcer les performances énergétiques des installations.

La santé

La Ville travaille avec les partenaires institutionnels à développer une offre de santé pour garantir un accès à des soins de qualité.

La santé est une priorité pour notre commune, et notre municipalité s'engage pleinement à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour offrir une offre de santé adéquate et adaptée aux besoins de nos habitants.

La municipalité proposera une aide de 10 000 euros portant sur l'attribution d'une aide à l'installation d'un médecin dans la commune.

Un service public qui affirme sa trajectoire de modernisation

Au cours des 12 derniers mois, nous avons poursuivi notre modernisation. Nous avons su placer l'écoute des Audruicquois au cœur de notre action, nous rendant réactifs à leurs besoins et attentes.

Nous avons eu parmi nos effectifs 56 agents fonctionnaires, 33 agents contractuels et 5 agents vacataires, ce qui fait un total de 94 agents présents. La parité hommes-femmes est respectée, illustrant notre engagement en faveur de l'égalité.

Nos efforts en matière de gestion du personnel et de formation ont été nombreux. Nous avons également connu une baisse significative des heures supplémentaires et complémentaires, témoignant d'une meilleure organisation du travail. De plus la masse salariale a été maîtrisée.

Les innovations mises en place, telles que le logiciel de gestion du temps de travail et la mise en œuvre du télétravail, montrent notre volonté de moderniser nos pratiques en faveur d'un cadre de travail épanouissant. La mise en application du nouveau régime indemnitaire et la prime d'intéressement pour certains services prouvent notre engagement à valoriser votre travail.

Nos relevons les défis notamment en matière de santé au travail et de handicap. La reconnaissance de nos agents handicapés témoigne de notre volonté d'inclusion. Nous continuerons à œuvrer en faveur de meilleures conditions de travail, à travers des formations adaptées et une politique de prévention renforcée.

Dans le cadre de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, plusieurs plans d'actions de mesures préventives ou correctives ont été réalisés afin de prévenir les risques ou traiter les situations dangereuses identifiés dans chaque unité de travail de la Ville. Ainsi, des travaux de mise en conformité des bâtiments ou des matériels, des formations en matière d'hygiène et sécurité ou l'achat d'équipement adaptés seront effectués.

Le service des Ressources Humaines a une fois de plus démontré son dynamisme et son efficacité tout au long de l'année. Grâce à leur rigueur et à leur engagement, nous avons pu mener à bien de nombreuses opérations cruciales telles que la gestion des promotions internes, les avancements de carrière et l'optimisation de notre budget salarial. Leur travail ne consiste pas seulement à gérer des chiffres et des procédures, mais aussi à veiller au bien-être et à l'épanouissement de chaque membre de notre collectivité.

En 2025, un de nos principaux chantiers sera la lutte contre l'absentéisme. C'est un défi crucial que nous devons aborder avec détermination, pour garantir une continuité de service optimale et renforcer encore plus notre efficacité.

Audruicq, une ville animée et chaleureuse

En 2025, Audruicq continuera d'être une ville dynamique, fidèle à ses événements traditionnels. Tout au long de l'année, la médiathèque proposera des animations culturelles autour des arts plastiques et du livre. L'école municipale de musique demeurera un lieu privilégié pour l'apprentissage de la musique et l'exploration de la diversité des genres musicaux. De nombreux événements animeront Audruicq tout au long de l'année. Tous ces événements sont gratuits et leur forte participation contribue à l'ambiance conviviale de la ville.

Conclusion

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales aux contraintes inédites imposées par le gouvernement, la Ville d'Audruicq œuvre à construire un Budget pour 2025 à la fois ambitieux et sérieux.

Le budget 2025 traduira certes l'ensemble des contraintes subies par la Ville et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités.

La recherche systématique de l'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité et une offre de services de qualité et accessible à tous les Audruicquois guideront les orientations et priorités municipales pour l'année à venir.

La modernisation de la ville et le soutien à son dynamisme indiscutable se poursuivront.

Le maintien des taux d'imposition associés à la poursuite d'une gestion rigoureuse contribuant à maîtriser nos dépenses ; nous permettrons de maintenir un haut niveau de services et équipements dont profitent les habitants, les associations, les clubs tout en supportant un volume d'investissement élevé et cohérent notamment en ce qui concerne la conservation de notre beau patrimoine, sa remise à niveau mais aussi d'envisager sereinement la poursuite des investissements structurants et ambitieux.

Malgré les contraintes et un contexte difficile, en 2025 l'équipe municipale entendra poursuivre son action aux côtés et à l'écoute des plus fragiles, tout en concourant à l'attractivité et au dynamisme de la commune par la mise en œuvre de son plan de mandat.

LA SITUATION COMMUNALE : RETROSPECTIVE

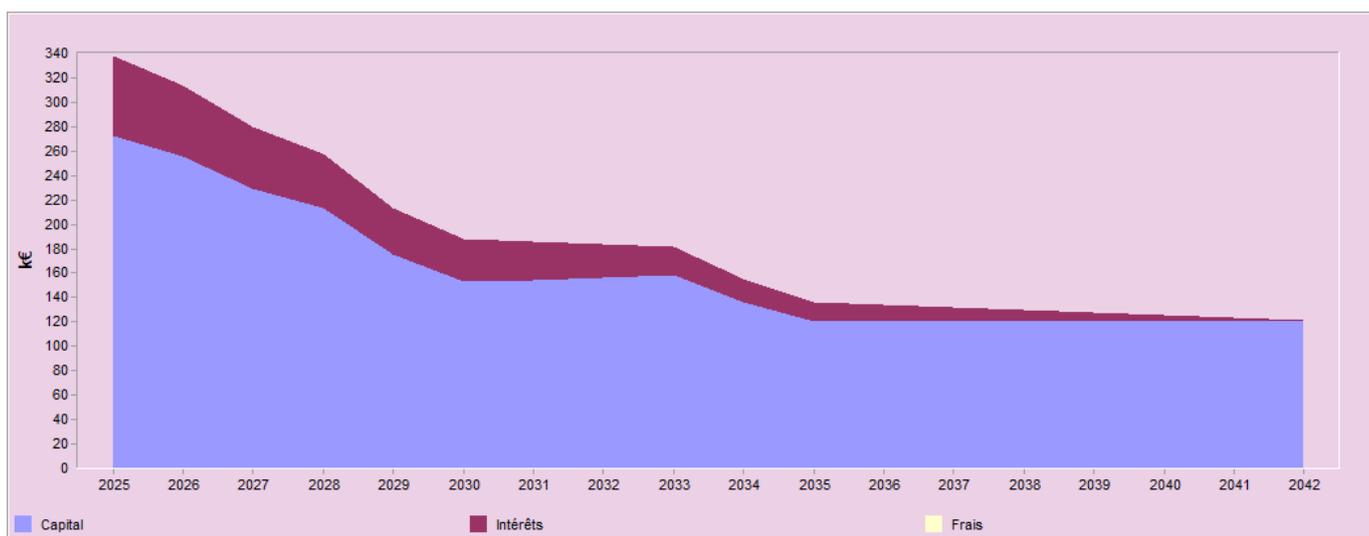
A - RAPPEL DE QUELQUES INFORMATIONS

L'endettement de la Commune

Au 1^{er} janvier **2025**, l'encours de la dette de la commune s'élève à **2 862 412,26 €** € soit **525,50 €** par habitant contre **575,13 €** par habitant au 1^{er} janvier **2024**.

(Population au 1^{er} Janvier 2018 : **5457** hab. ; au 1^{er} Janvier 2019 : **5473** hab. ; au 1^{er} Janvier 2020 : **5465** hab. ; au 1^{er} janvier 2021 : **5495** hab. ; au 1^{er} janvier 2022 : **5487** hab ; au 1^{er} Janvier 2023 : **5480** hab, au 1^{er} Janvier 2024 : **5447** hab ; au 1^{er} janvier 2025 : **5406** hab)

Evolution de l'encours de la dette par exercice



<i>Evolution des remboursements par année</i>				<i>Encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Frais</i>	<i>Total versement</i>	<i>Capital restant dû</i>
2025	272 046,46	66 276,55	0,00	338 323,01	2 862 412,26
2026	255 401,90	58 257,75	0,00	313 659,65	2 590 365,78
2027	229 289,14	50 389,65	0,00	279 678,79	2 334 963,86
2028	213 257,74	44 345,18	0,00	257 602,92	2 105 674,76
2029	175 054,48	38 680,14	0,00	213 734,62	1 892 417,02
2030	153 057,33	34 504,04	0,00	187 561,37	1 717 362,54
2031	154 597,52	30 859,79	0,00	185 457,31	1 564 305,21
2032	156 209,53	27 145,81	0,00	183 355,34	1 409 707,69
2033	157 896,95	23 358,82	0,00	181 255,77	1 253 498,16
2034	136 118,55	19 495,49	0,00	155 614,04	1 095 601,21
2035	120 000,00	16 647,00	0,00	136 647,00	960 000,00
2036	120 000,00	14 499,00	0,00	134 499,00	840 000,00
2037	120 000,00	12 351,00	0,00	132 351,00	720 000,00
2038	120 000,00	10 203,00	0,00	130 203,00	600 000,00
2039	120 000,00	8 055,00	0,00	128 055,00	480 000,00
2040	120 000,00	5 907,00	0,00	125 907,00	360 000,00
2041	120 000,00	3 759,00	0,00	123 759,00	240 000,00
2042	120 000,00	1 611,00	0,00	121 611,00	120 000,00

L'annuité de la dette est de **338 323,01** € pour l'année **2025**, répartie en **66 276,55** € pour la part intérêts et **272 046,46** € pour la part en capital. Cette annuité représente **62,58** € par habitant en moyenne. Aucun prêt n'a été contracté en **2024**.

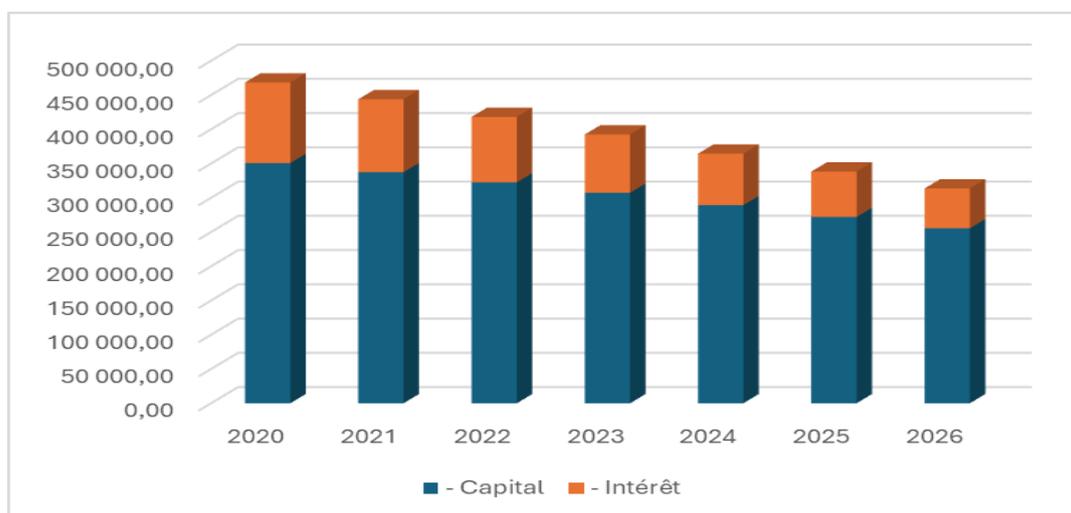
L'évolution de l'endettement

La projection au 1^{er} janvier **2026** indique que pour l'année **2026** l'annuité de la dette sera de **313 659,65** € avec **58 257,75** € pour la part intérêts et **255 401,90** € pour la part en capital.

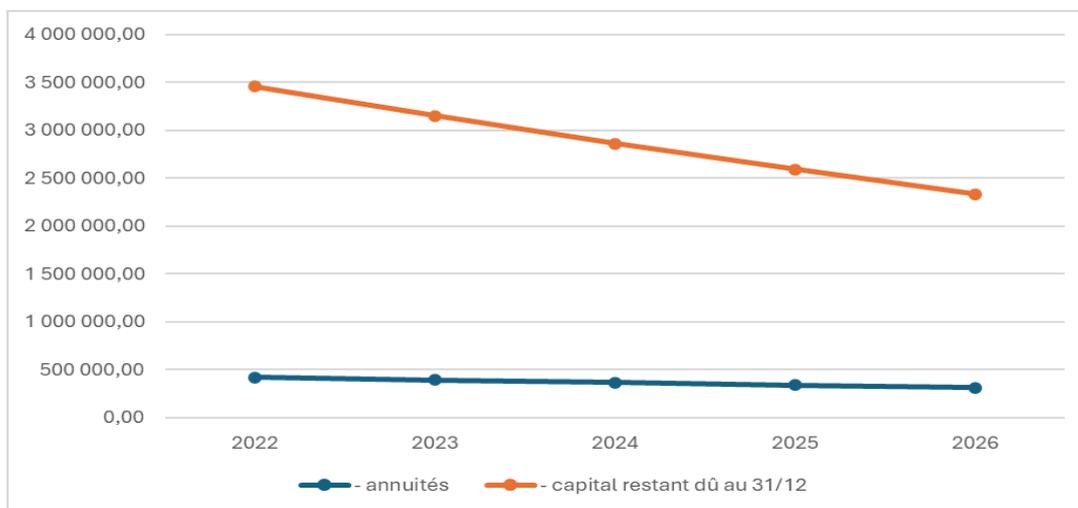
SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
- Capital	350 783,32	337 408,23	322 590,78	307 354,94	289 284,72	272 046,46	255 401,90
- Intérêt	117 630,34	106 469,41	95 519,36	85 107,02	75 206,63	66 276,55	58 257,75
- annuités	468 413,66	443 877,64	418 110,14	392 461,96	364 491,35	338 323,01	313 659,65
- nouvel emprunt							
- capital restant dû au 31/12	4 119 050,93	3 781 642,71	3 459 051,93	3 151 696,98	2 862 412,27	2 590 365,78	2 334 963,86
Endettement							
- Population	5465	5495	5487	5480	5447	5406	
- Annuité/hab.	85,71 €	80,78 €	76,20 €	71,62 €	66,91 €	62,58 €	
- capital restant dû/hab.	753,71 €	688,20 €	630,40 €	575,13 €	525,50 €	479,16 €	

Evolution des intérêts et du capital à rembourser depuis 2020



Evolution de l'encours de l'annuité de la dette depuis 2022



Commentaire sur l'endettement

L'endettement de la commune a **diminué**, et reste sous la moyenne de la strate démographique similaire. En **2023**, l'encours et l'annuité de la dette étaient, pour la strate démographique correspondante, respectivement de **767 €** par habitant pour **575 €** pour la commune.

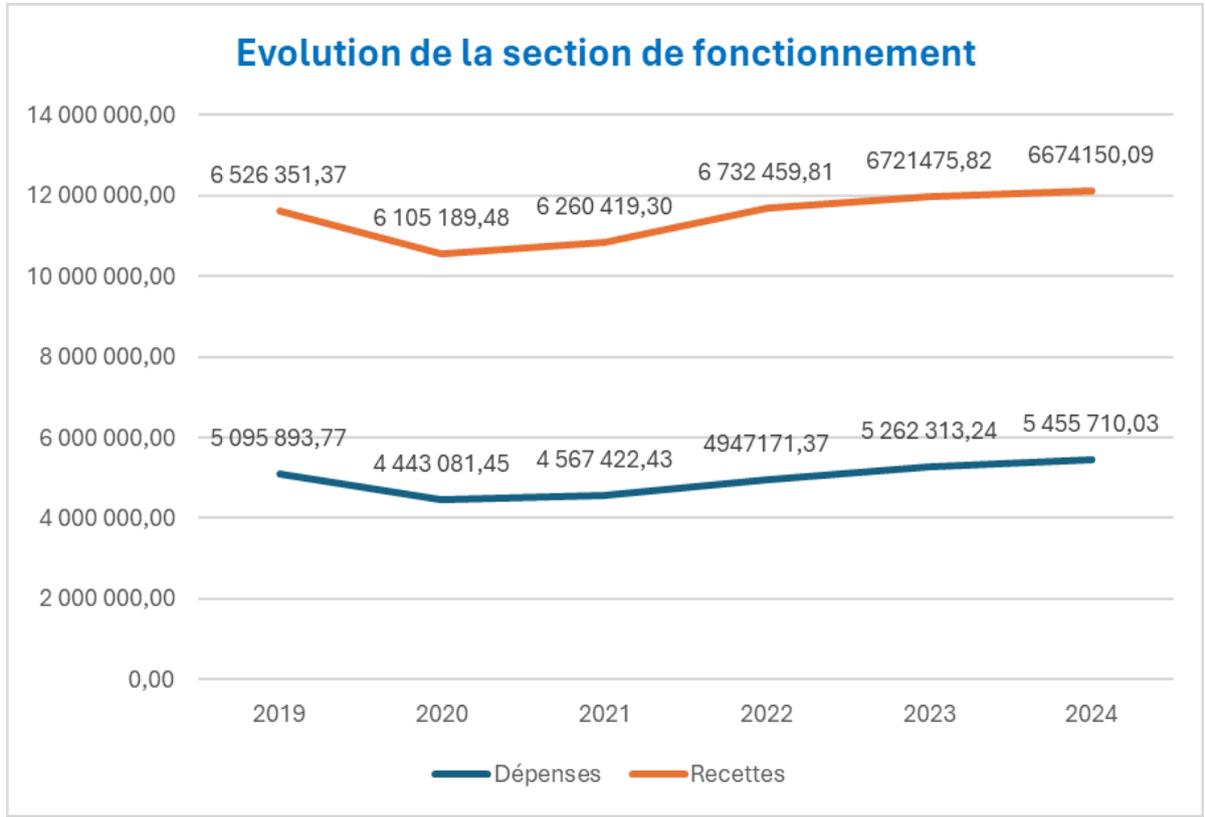
Pour la même année, soit en **2023**, la capacité d'autofinancement nette du remboursement en capital des emprunts était de **299 €** (**305 € en 2022**) par habitant pour la commune alors que la moyenne de la strate était de **210 €** (**203 € en 2022**).

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

① - LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Voici une situation sur les six dernières années. On peut remarquer que pour l'année **2024**, en section de fonctionnement, les dépenses ont **augmenté de 193 396,79 €** (**315 141,87 € en 2023**). Les recettes de fonctionnement ont **augmenté de 347 125,29 €** (**- 10 983,99 € en 2023**).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	5 095 893,77	4 443 081,45	4 567 422,43	4 947 171,37	5 262 313,24	5 455 710,03
Recettes	6 526 351,37	6 105 189,48	6 260 419,30	6 732 459,81	6 721 475,82	6 674 150,09



Les dépenses réelles de fonctionnement, sont en augmentation de **193 396,79 €** entre 2023 et 2024 (hors opérations d'ordre et dotations aux amortissements).

	Répartition des dépenses	CA 2023	CA 2024	Variations 2023/2024	Répartition en % - 2024
11	Charges à caractère général	1 664 570,70	1 758 354,02	5,63%	33,71
12	Charges de personnel et frais ass.	2 566 040,15	2 716 415,36	5,86%	52,07
14	Atténuation de produits	172 470,00	188 149,00	9,09%	3,61
65	Autres charges de gestion courante	510 832,78	482 870,86	-5,47%	9,26
66	Charges financières	79 999,79	70 716,19	-11,60%	1,36
67	Charges exceptionnelles	532,86	153,00	-71,29%	0,00
	Total des dépenses	4 994 420,83	5 216 195,13	4,45%	100,00

Chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce chapitre est **en augmentation de 93 783,32 €**. Il correspond aux dépenses quotidiennes de la commune. On y trouve les achats de biens et services, les dépenses d'énergie, d'électricité, d'eau, de carburants, d'alimentation, de téléphone, d'affranchissement et de fournitures administratives, scolaires, d'entretien, de vêtements de travail. Sont également reprises les dépenses liées à l'entretien des nombreux bâtiments communaux, les assurances, les dépenses d'entretien du matériel roulant et celles relatives aux fêtes et cérémonies. **Cela s'explique par l'inflation.**

Chapitre 012 : Les charges de personnel

C'est le poste le plus important. **Il représente 52,07 % (51,38 % en 2023) des Dépenses Réelles de Fonctionnement.**

Globalement ce chapitre est en augmentation par rapport à l'ensemble des dépenses réelles. Si l'on compare uniquement ce chapitre, il est en hausse de 150 375,21 € par rapport à 2023. Cela s'explique par

- une hausse du point d'indice qui sert de base de calcul pour les salaires de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 (6 mois de l'année) avec une absorption sur l'année entière sur 2024.
- Augmentation du CIA pour l'ensemble des agents
- Les recrutements
- Augmentation du temps de travail de plusieurs agents
- Contrats de remplacement d'agents en arrêt de maladie
- Evolution de carrière des agents

Chapitre 014 : Les atténuations de produits

Reversement sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées, via un reversement, par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ».

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante

A ce chapitre, **en diminution de 27 961,92 €**, apparaissent les dépenses liées aux indemnités des élus, le service d'incendie (SDIS) **173 478,88 €**, la contribution obligatoire pour l'association de l'école de la Sainte-Famille, les créances irrécouvrables, les subventions (associations, CCAS).
Cela s'explique par une baisse du versement de la contribution à l'école Sainte Famille (en 2023 : il y a eu un versement supplémentaire suite à une erreur du nombre d'élèves), et une maîtrise des subventions aux associations.

Chapitre 66 : Les charges financières

Ce chapitre est très logiquement en baisse de **9 283,60 €**. En effet, **aucun emprunt n'a été contracté depuis 2017**.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles

Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, celles-ci sont en baisse de 379,86 €.

Chapitres 042 et 68 : Les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements

	2023	2024
Opérations d'ordre dont dotations aux amortis.	267 866,96	239 051,60

Le montant des crédits varie en fonction des investissements réalisés l'année précédente pour les amortissements et des cessions d'immobilisation.
En 2024, on constate **une baisse de 28 815,36 €**.

Quelle évolution pour les dépenses de fonctionnement en 2025 ?

➤ Les charges à caractère général

Elles résultent des décisions prises par le Conseil Municipal et de la volonté communale de soutenir toute une série d'actions déjà rappelées lors des précédents débats d'orientations budgétaires (services offerts aux habitants, amélioration du cadre de vie, fleurissement, développement des manifestations culturelles, renforcement de la sécurité routière, aide soutenue aux associations etc...).

La commune dispose de peu de moyens pour réduire ce chapitre de dépenses, sauf à remettre en cause la politique de services aux associations et aux habitants qu'elle a développée jusqu'à ces dernières années. En effet, elle ne maîtrise pas le coût des carburants, le coût des énergies, le coût des assurances. Elle incite donc les services à générer des économies par une remise en cause par exemple des habitudes de travail (ex : limiter le nombre de photocopieurs et d'imprimantes, ...), étudier des nouveaux moyens afin de sensibiliser les utilisateurs de biens communaux aux économies d'énergie, et équiper les bâtiments communaux en conséquence (éclairage basse consommation, détecteur de présence etc...).

➤ **Les charges de personnel**

Les dépenses de ce chapitre sont aussi liées aux choix faits par le Conseil Municipal, de développer le fonctionnement des services en régie, de soutenir le milieu associatif, de développer une politique sociale.

Pour **2025** les crédits devront tenir compte du vieillissement ainsi que de l'évolution de la carrière des agents (Glissement, Vieillessement et Technicité) atteignant les fins d'échelles de rémunération, des avancements de grades éventuels, du remplacement ou non des départs à la retraite, du maintien d'un service public de proximité et de qualité.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Quatre composants constituent ce groupe de dépenses :

- Les indemnités des élus,
- Les pertes sur créances irrécouvrables,
- Les contingents obligatoires,
- Les subventions.

Leur variation dépendra essentiellement des décisions prises lors de l'attribution des subventions et des pertes et créances irrécouvrables que peut nous présenter le comptable.

Pour les subventions aux associations, le montant sera estimé à 120 000 euros.

Un montant de 10 000 € sera inscrit au budget pour l'aide à l'implantation des médecins.

➤ **Les charges financières et exceptionnelles**

Les dépenses financières et exceptionnelles diminuent en 2025 car depuis 2017, la collectivité n'a pas emprunté et c'est encore le cas pour cette année.

➤ **Les dotations aux amortissements**

Leur variation dépend du montant et de la nature des investissements des années précédentes.

② - **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Le montant **2024** des recettes de fonctionnement s'élève à 6 674 150,09 € réparties comme suit (hors opérations d'ordre et excédent de fonctionnement reporté) :

Chapitre 013 : L'atténuation des charges

Ce poste correspond aux remboursements sur rémunération du personnel : contrats aidés (PEC), et absentéisme (CMO, congés de maternité, congés paternité).

Remboursement de droits syndicaux.

Chapitre 70 : Les produits des services du domaine, et ventes diverses

Les recettes comprennent les recettes et redevances d'utilisation du domaine, cimetière par exemple, les prestations de services, les locations de salles, droit d'inscription aux écoles, musique, etc. Cette baisse est liée à l'attente de la participation de la CCRA et du Département pour la salle du COSEC qui interviendra en 2025 au lieu de 2024.

Chapitre 73 Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes représente **3 543 221,52** €. Il est constitué notamment par les impôts direct locaux **2 830 728,00** €, la taxe sur l'électricité **81 960,82** €, le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales **91 781,00** €, les taxes funéraires **13 716,00** € et les autres taxes (taxe additionnelle aux droits de mutation, **131 105,00** €, et droits de place **28 797,70** € etc...).

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a décidé lors de son conseil Communautaire du 14 décembre 2021, l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2022,

Le régime de la FPU, entraîne la substitution des communes membres de la Communauté de communes de la région d'Audruicq par cette dernière de la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, des produits de la fiscalité professionnelle, depuis 2022.

La CCRA vote donc le taux de CFE unique sur tout le territoire et décide des éventuelles exonérations.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) émet un avis sur les charges transférées. **Le montant 2024 des charges transférées s'élève à 364 101 € (au compte 73211).**

Chapitre 74 Les dotations et participations

	2021	2022	2023	2024
- La DGF – Dotation forfaitaire	813 519,00	764 251,00	763 619,00	760 643,00
- La Dotation de Solidarité Rurale	674 210,00	709 738,00	794 923,00	794 794,00
- La Dotation de Solidarité Urbaine	443 924,00	450 228,00	417 581,00	463 293,00
- La Dotation Nationale de Péréquation	280 635,00	272 070,00	283 541,00	280 280,00
- L'attribution du fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle	59 452,73	57 565,88	57 811,42	54 132,31
- Etat-Compensation au titre des exonérations	0	10 840,00	11 221,00	11 147,00
- Autres organismes (crèche, garderie)	166 837,11	183 117,20	179 891,21	157 315,07
- Autres (FCTVA, Dépt, dotation aux élus locaux)	34 036,70	46 977,04	31 392,75	13 653,91
TOTAL	2 472 614,54	2 494 787,12	2 539 980,38	2 535 258,29

Chapitre 75 Les autres produits de gestion courante

Correspondent essentiellement aux revenus des immeubles dont le montant s'élève à **254 697,71** € contre **247 601,03** € en 2023. Il s'agit du bail de la gendarmerie, les fermages, les loyers, les locations de salles, ainsi que la régularisation des tickets restaurants (équilibre entre la part employeur et la part de l'agent retenu sur la paie, la retenue sur la paie s'inscrivant en recette). Vente de la parcelle à M. et Mme Frédéric.

Chapitre 77 Les produits exceptionnels

Cessions d'immobilisations et les produits divers. **Ce chapitre évolue en fonction des cessions immobilières ainsi que des mandats annulés sur l'exercice précédent. En 2024, il y a eu un remboursement d'EDF (mandat annulé sur exercice antérieur) et une reprise d'un véhicule.**

Répartition des recettes	2023	2024	Variations 2023/2024
Atténuation de charges	83 941,28	97042,58	15,61%
Produits des services	242 335,09	205 136,99	-15,35%
Impôts et taxes	3 481 169,66	3543221,52	1,78%
Dotations, subventions de participations	2 539 980,38	2 535 258,29	-0,19%
Autres produits de gestion courante	247 601,03	254697,71	2,87%
Produits exceptionnels	111 966,83	36157,2	-67,71%
Total des Recettes	6 706 994,27	6 671 514,29	-0,53%

Commentaires sur les recettes de fonctionnement

En **2024, 2 535 258,29 €** échappent aux décisions de la commune et notamment :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation,
- La D.G.F., la D.S.R., la D.S.U. sont fixées par l'Etat,
- La dotation de solidarité est fonction également des recettes fiscales de l'intercommunalité,
- Les dotations de compensation liées aux taxes foncières et taxes professionnelles de l'Etat et l'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle nous sont imposées.

La seule marge de manœuvre dont dispose la commune porte sur la fiscalité et l'actualisation des coûts des services spécifiques rendus aux usagers dont certains bilans vous ont été communiqués précédemment.

③ - **LES PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2025**

Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement seront estimées au plus juste, c'est le principe de la sincérité. En **2024** les dépenses prévues ont été réalisées à **88,74 %**, (contre **86,55 % en 2023, 84,34 % en 2022, 79,61 % en 2021, 76,60 % en 2020**). Les crédits nécessaires aux dépenses liées aux achats de matières et fournitures seront examinés poste par poste.

Estimations des dépenses de fonctionnement 2025

Ces dépenses sont susceptibles d'être modifiées en fonction des derniers arbitrages.

- **Chapitre 011 Charges à caractère général** : (estimation à **2 084 100 €**)

Ce poste tient compte :

- **des variations de prix** : du carburant, de l'énergie et de l'électricité, de l'alimentation, des fournitures
- de l'obligation d'entretien des bâtiments et des voiries

- de l'augmentation de certaines primes d'assurances compte tenu de notre sinistralité
- de l'augmentation des prestations de service (Gestion de l'ALSH par un prestataire – Convention pour le remplacement des agents en congé maladie, formation, entretien des espaces verts...).

• **Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés** : (estimation à 3 076 000 €)

Pour **2024**, les charges de personnel sont estimées à 3 076 000 € et se justifie par la prise en compte des recrutements (responsable administratif et financier, service civique, contrats PEC, agent de gestion comptable à temps non complet), l'actualisation du régime indemnitaire et les avancements de grade ainsi que la hausse des cotisations retraites CNRACL.

• **Chapitre 014 Atténuation de produits** : (estimation à 200 000 €)

Reversement sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

• **Chapitre 65 autres charges de gestion courante** : (estimation à 561 900 €)

Pas de grand changement dans ce chapitre qui comprend essentiellement les indemnités des élus, la contribution à l'école privée, avec toutefois une augmentation de la participation au service incendie (SDIS). Un montant de subvention aux associations de 120 000 € ainsi que la prévision d'une aide de 10 000 € pour l'installation de médecins.

• **Chapitre 66 Charges financières** : (estimation à 61 500 €)

Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

• **Chapitre 67 Charges exceptionnelles** :

Dans ce chapitre figure essentiellement les titres annulés d'années précédentes.

• **Chapitre 68 Provisions** : (estimation à 5 000 €)

Dans ce chapitre figure essentiellement les provisions pour dépréciation.

Il faut également prendre en compte le résultat de l'exercice **2024** dont une partie a été effectué, lors de l'affectation du résultat après adoption du compte administratif, qui constitue l'excédent reporté en section de fonctionnement et approvisionne le budget **2025** en section d'investissement à hauteur d'environ **1 300 000 €**.

Pour rappel, les taux des taxes fixés par la commune n'ont pas augmenté **depuis 1998**.

Les contributions directes perçues en **2024** s'élevaient à **2 830 728 €** et à **2 736 638 €** en **2023**.

Il est donc prudent d'évaluer les contributions directes à percevoir pour **2025** à **2 698 000 euros**.

Voici les chiffres de 2023 en € par habitant, qui permettent de positionner la commune par rapports à d'autres communes de la même strate démographique

	Commune d'Audruicq (Euros par habitant)	Moyenne de la strate (au niveau départemental)
<u>Produits de fonctionnement</u>	1 180	1 307
Dont : Impôts locaux	469	574
Autres impôts et taxes	69	106
D.G.F.	412	159
<u>Charges de fonctionnement</u>	913	1 163
Dont : Charges de personnel	453	604
Achats et charges externes	294	305
Charges financières	15	19
Contingents d'incendie	30	28
Subventions versées	20	68
<u>Éléments de fiscalité</u>		
Produit foncier bâti après application du coefficient correcteur	475	526
Produit foncier non bâti	11	10
Produit taxe d'habitation	15	31
Cotisation foncière des entreprises	0	0
<u>Autofinancement</u>		
Excédent brut de fonctionnement	307	224
Capacité d'autofinancement	299	210
Capacité nette du remboursement en capital des emprunts	243	129
<u>Endettement</u>		
Encours total de la dette au 31/12/N	575	767

Suite à cette analyse de la section de fonctionnement, le conseil municipal est appelé à faire part de ses observations,

Le débat est ouvert !

C - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

① - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2024 s'élèvent à **2 804 446,36 €**.

Aussi, paraît-il nécessaire de rappeler les investissements dont les crédits n'ont pas été consommés en totalité.

COMMUNE D'AUDRUICQ - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2031	213	Frais d'études	182 940,40	85 712,96	97 227,44	79 446,24	79 446,24
	2031	845	Frais d'études	71 148,02	53 533,37	17 614,65	44 197,18	44 197,18
	2031	321	Frais d'études	63 080,00	0,00	63 080,00	46 080,00	46 080,00
	2031	414	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
20 Immobilisations incorporelles				317 168,42	139 246,33	177 922,09	170 923,42	170 923,42
	21311	020	Bâtiments administratifs	45 538,81	13 746,75	31 792,06	3 178,80	3 178,80
	21318	020	Autres bâtiments publics	168 991,51	51 813,48	117 178,03	5 423,34	5 423,34
	2188	020	Autres immobilisations corporelles	143 299,60	120 279,48	23 020,12	1 375,50	1 375,50
	2158	020	Autres install., matériel et outillage techniques	299 274,40	97 728,30	201 546,10	12 076,36	12 076,36
	21534	512	Réseaux d'électrification	142 981,16	21 692,52	121 288,64	42 644,00	42 644,00
	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	62 924,39	32 264,53	30 659,86	467,35	467,35
	21312	213	Bâtiments scolaires	43 900,00	27 349,20	16 550,80	5 835,78	5 835,78
	2151	845	Réseaux de voirie	1 017 000,00	222 304,80	794 695,20	21 240,00	21 240,00
	21838	020	Autre matériel informatique	26 900,00	1 837,74	25 062,26	13 728,00	13 728,00
	21568	113	Autre mat et outill d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00	26 400,00	26 400,00
21 Immobilisations corporelles				1 950 809,87	589 016,80	1 361 793,07	132 369,13	132 369,13
	2315	845	Installations, matériel et outillage techniques	1 342 642,06	1 254 978,43	87 663,63	1 367 221,14	77 701,65
	2313	213	Constructions	1 100 000,00	207 582,95	892 417,05	907 566,40	907 566,40
23 Immobilisations en cours				2 442 642,06	1 462 561,38	980 080,68	2 274 787,54	985 268,05
Total Dépenses d'investissement				4 710 620,35	2 190 824,51	2 519 795,84	2 578 080,09	1 288 560,60
Total Dépenses				4 710 620,35	2 190 824,51	2 519 795,84	2 578 080,09	1 288 560,60

① - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement constatées, s'élèvent à **5 767 005,64 €** y compris l'excédent reporté de 2023 de **3 038 102,24 €**.

COMMUNE D'AUDRUICQ - 2024

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	1322	020	Régions	46 800,00	64 246,25	17 446,25	0,00	12 560,00
	1322	845	Régions	401 300,00	236 201,38	-165 098,62	0,00	165 000,00
	1323	845	Départements	30 000,00	0,00	-30 000,00	0,00	30 000,00
	1321	213	Etats et établissements nationaux	214 600,00	64 382,73	-150 217,27	0,00	150 000,00
	13461	845	Dotation d'équipement des territoires ruraux	69 300,00	0,00	-69 300,00	0,00	69 300,00
	1323	213	Départements	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
13 Subventions d'investissement r				762 000,00	424 830,36	-337 169,64	0,00	486 860,00
Total Recettes d'investissement				762 000,00	424 830,36	-337 169,64	0,00	486 860,00
Total Recettes				762 000,00	424 830,36	-337 169,64	0,00	486 860,00

Dans le cadre de son éligibilité, la commune a fait diverses demandes de subventions :

- Demande de subvention dans le cadre du déploiement d'un système de Vidéoprotection :
 - Etat, au titre de la DETR : 24 847.25 €
 - Etat, au titre du FIPD : 34 786.15 €
 - Région : 19 877.80 €

- Demande de subvention dans le cadre de la rénovation énergétique du Groupe Scolaire du Brédenarde (phase 3) :
 - Etat, au titre de la DSIL : 120 609.50 €
 - Etat, au titre du Fonds Vert : 144 731.40 €
 - Département, dispositif FARDA : 120 000 €

- Demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de la route d'Ostove :
 - Etat, au titre de la DETR : 72 952.30 €
 - Etat, au titre de la DSIL : 154 306.42 €

SUBVENTIONS POUR BUDGET 2025 A PERCEVOIR

DESIGNATION	TYPE DE SUBVENTIONS	MONTANTS ACCORDES	MONTANTS PERCUS	RESTE A PERCEVOIR
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PHASE 2	ETAT FONDS VERT	251 939,84 €	0,00 €	251 939,84 €
	DSIL	110 853,53 €	0,00 €	110 853,53 €
	SYMPAC	89 084,62 €	55 591,28 €	33 493,34 €
VOIRIE INONDATIONS	DSEC	98 092,14 €	29 427,64 €	68 664,50 €
	FEAC	186 607,66 €	55 982,30 €	130 625,36 €
Eclairage public	FONDS VERT	24 422,78 €	3 663,42 €	20 759,36 €
	FDE	8 800,00 €		8 800,00 €
Route d'Ostove	MMU	64 550,48 €		64 550,48 €
Rue Mauffait	FDE	22 670,00 €		22 670,00 €
Rue du Courtil	FDE	10 360,00 €		10 360,00 €
			TOTAL	722 716,41 €

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'avis de la commission d'attribution pour ces dotations.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement prévisionnel 2025, il vous sera alors proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 300 000,00 € au compte 1068 - Recettes d'investissement

312 891,08 € au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté (voir tableau ci-dessous)

Attention, les résultats de l'exercice **2024**, ne sont pas officiels du fait que le compte de gestion (comptable public) et le compte administratif (ordonnateur) n'ont pas été comparés et votés.

Tout nouveau projet doit donc trouver son financement par le biais de subventions, du FCTVA et/ou de l'emprunt et de l'autofinancement.

Budget Général d'AUDRUICQ sur les 6 dernières années

Compte administratif	Situation					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Provisoire
FONCTIONNEMENT						
<i>Opérations de l'exercice</i>						
Dépenses	5 095 893,77	4 443 081,45	4 567 422,43	4 947 171,37	5 262 313,24	5 455 710,03
Recettes	6 526 351,37	6 105 189,48	6 260 419,30	6 465 138,45	6 721 475,82	6 674 150,09
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de l'exercice	1 430 457,60	1 662 108,03	1 692 996,87	1 517 967,08	1 459 162,58	1 218 440,06
Résultat reporté N-1	281 758,86	312 216,46	274 324,49	267 321,36	435 288,44	394 451,02
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de clôture	1 712 216,46	1 974 324,49	1 967 321,36	1 785 288,44	1 894 451,02	1 612 891,08
INVESTISSEMENT						
<i>Opérations de l'exercice</i>						
Dépenses	3 828 026,64	2 864 489,41	3 526 081,10	1 592 157,65	2 825 455,82	2 804 446,36
Recettes	2 627 595,20	1 955 819,92	3 027 227,59	3 270 721,85	2 644 649,28	2 728 903,40
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de l'exercice	- 1 200 431,44	- 908 669,49	- 498 853,51	1 678 564,20	- 180 806,54	- 75 542,96
Résultat reporté N-1	7 676 826,66	6 476 395,22	2 039 198,09	1 540 344,58	3 218 908,78	3 038 102,24
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultat de clôture	6 476 395,22	5 567 725,73	1 540 344,58	3 218 908,78	3 038 102,24	2 962 559,28
Reste à réaliser						
Dépenses	3 030 200,00	2 838 191,00	899 462,00	582 802,00	729 073,95	1 288 560,60
Recettes		360 000,00		331 000,00		486 860,00
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Besoin de financement	3 030 200,00	2 478 191,00	899 462,00	251 802,00	729 073,95	801 700,60
Affectation :						
Compte 1068 : recettes d'investissement	1 400 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 350 000,00	1 500 000,00	1 300 000,00
Compte 002 : Excédent de foncion. reporté	312 216,46	274 324,49	267 321,36	435 288,44	394 451,02	312 891,08

LES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT 2025

Le conseil aura à se prononcer sur l'inscription de crédits au BP 2025 pour l'engagement des opérations suivantes.

Pour établir cette liste, il a été tenu compte de crédits reportés de 2024 et des crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 272 046,46 €.

ART.	DESIGNATION	INSCRIPTION 2025 (€ TTC)	RAR 2024 (€ TTC)	TOTAL (€ TTC)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	272 046,46 €	0,00 €	272 046,46 €
1641	Capital Emprunts	272 046,46 €	0,00 €	272 046,46 €
	Dexia - Jardins Rosendael	15 819,38 €		
	Dexia - Investissement 2010	22 156,39 €		
	Crédit Mutuel - Vestiaires stade	10 507,11 €		
	Caisse d'Epargne - Investissement 2011	22 992,27 €		
	Caisse d'Epargne - Investissement 2012	23 516,72 €		
	Caisse d'Epargne - Investissement 2013	35 834,52 €		
	Caisse d'Epargne - Investissement 2014	21 220,07 €		
	Banque Postale - Centre Ville	120 000,00 €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 730,00 €	170 923,42 €	474 653,42 €
2031	Frais d'études	216 130,00 €	170 923,42 €	387 053,42 €
	Maîtrise d'œuvre : Rénovation énergétique de l'école du Brédénarde		72 166,80 €	
	AMO pour la programmation et pilotage du chantier de construction d'une salle de sport	21 630,00 €	46 080,00 €	
	Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route d'Ostove		22 092,80 €	
	Aménagement de la rue Mauffait		11 023,75 €	
	CSPS rue mauffait		4 800,00 €	
	Etude de faisabilité pour un espace de loisirs rue du canal		4 260,00 €	
	Mission CT Rénovation école		4 149,60 €	
	Mission CSPS rénovation école du Bredénarde		3 129,84 €	
	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du 11 novembre		2 020,63 €	
	City stade		1 200,00 €	
	Mission de Maîtrise d'œuvre : étude de conception salle des sports	50 000,00 €		
	Concours de maîtrise d'œuvre : indemnités jurés et primes	25 000,00 €		
	Levés topographiques et Etudes de sol pour la construction d'une salle de sport	20 000,00 €		
	Diagnostic Pont Jonnart	8 000,00 €		

	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace de loisirs près du canal	50 000,00 €		
	Etude de faisabilité : Requalification rue Edmont Dupont, rue des sports	15 000,00 €		
	Maîtrise d'œuvre pour les travaux rue d'Artois et Gérard Verne	10 000,00 €		
	Inventaire / Tableau de classement des voies	6 500,00 €		
	Plans topographiques pour projets de voirie	10 000,00 €		
204	Subventions d'équipements versées	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €
	Participation FDE	70 000,00 €		
2051	Concessions et droits similaires : licences, logiciels, etc.	17 600,00 €	0,00 €	17 600,00 €
	Logiciels COSOLUCE : Tangara+	1 500,00 €		
	Logiciels COSOLUCE : Pack Optima API PASRAU/DSN	4 000,00 €		
	Logiciels COMMUNICATION : Adobe, Freepik, photoroom	1 400,00 €		
	Licence Microsoft 365 et boîtes mail	8 700,00 €		
	Licence Antivirus	2 000,00 €		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 042 283,37 €	132 369,13 €	2 174 652,50 €
2111	Terrains nus	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Achat terrain SNCF	100 000,00 €		
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2116	Cimetière	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Achat terrain extension cimetière	50 000,00 €		
2128	Autres agencements et aménagements	240 200,00 €	0,00 €	240 200,00 €
	Réfection chemin piétonnier en stabilisé (coquelicots)	15 000,00 €		
	Allée du cimetière	50 000,00 €		
	Création d'une aire de jeux au city stade	100 000,00 €		
	Réfection du sol de l'aire de jeux du parc de la mairie	30 000,00 €		
	Réfection des aires de jeux dans les écoles	25 000,00 €		
	Stade : rénovation pare-ballons	5 000,00 €		
	Ecole : rénovation portail pignon ouest élémentaire	3 000,00 €		
	Multi Accueil : rénovation clôture	5 500,00 €		
	Restos du Cœur : rénovation clôture/portail	6 700,00 €		

21311	Bâtiments administratifs	17 000,00 €	3 178,80 €	20 178,80 €
	Mairie : mise en conformité des installations électriques et sécurité incendie	15 000,00 €		
	Mairie : signalétique devise façade		2 314,80 €	
	Mairie : éclairage led		864,00 €	
	Mairie : aménagement de placards (stockage, entretien)	2 000,00 €		
21312	Bâtiments scolaires	25 500,00 €	5 835,78 €	31 335,78 €
	Rénovation porte chaufferie		5 835,78 €	
	Ecole : rénovation / mise en conformité des installations électriques	2 500,00 €		
	Ecole : mise en conformité du SSI	6 000,00 €		
	Ecole : recouvrement des sols amiantés bureau directrice, salle des professeurs, vestiaires personnel entretien	7 000,00 €		
	Ecole : rénovation 10 projecteurs ext façade école élémentaire	5 000,00 €		
	Ecole : rénovation porte coupe feu circulation maternelle	5 000,00 €		
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	64 200,00 €	0,00 €	64 200,00 €
	La Vigilante : réfection couverture	40 000,00 €		
	La Vigilante : stand de tir arbalète	15 000,00 €		
	Médiathèque : Installation d'une signalétique ext façade (10ème anniversaire)	4 000,00 €		
	Maison Associations : Cloisonnement TGBT + stockage local entretien (sécurité des personnes)	5 200,00 €		
21316	Equipements du cimetière	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Nouveau cimetière : Installation d'un columbarium 12 cases	15 000,00 €		
21318	Autres bâtiments publics	219 000,00 €	5 423,34 €	224 423,34 €
	Salle Calaisis : remplacement porte entrée		5 423,34 €	
	Salle Calaisis : rénovation des menuiseries	7 000,00 €		
	Multi Accueil : remplacement du chalet jardin (construction en dur)	10 000,00 €		
	Salle Marronniers : rénovation des menuiseries	15 000,00 €		
	Salle Calaisis : rénovation faux plafond / isolation	65 000,00 €		
	Salle Calaisis : rénovation éclairage LED	7 000,00 €		
	Salle Calaisis : rénovation VMC	5 000,00 €		
	IEN : recouvrement sol amiante dans les bureaux	7 000,00 €		
	Multi Accueil : agencement d'un placard dans la cuisine, portillon, tablette bureau de direction	4 800,00 €		

	Multi Accueil : installation VMC	1 700,00 €		
	Salle Bredendarde : rénovation éclairage LED	1 500,00 €		
	Espace Desmidt : rénovation installations électriques	20 000,00 €		
	Salle polyvalente : création et mise aux normes locaux stockage	20 000,00 €		
	Travaux de rénovation des installations électriques bâtiments divers	25 000,00 €		
	Signalétique extérieure des bâtiments communaux	5 000,00 €		
	Travaux en urgence	25 000,00 €		
2138	Autres constructions	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	Multi Accueil : remplacement du chalet jardin (construction en dur)	10 000,00 €		
	Stade : installation containers stockage	10 000,00 €		
2151	Réseaux de voirie	776 000,00 €	21 240,00 €	797 240,00 €
	Tunage des berges du fossé de la rue Bulot		21 240,00 €	
	Aménagement de la route d'Ostove	440 000,00 €		
	Réfection rue Bulot suite inondations	135 000,00 €		
	Réfection des trottoirs et optimisation du stationnement dans la rue d'Artois et création d'un parking dans la rue Gérard Verne	100 000,00 €		
	Rue de la Fontaine/Chapelle : imperméabilisation des îlots d'espaces verts et réalisation d'un enrobé sur le sentier de la tombe	45 000,00 €		
	Réfection du trottoir au niveau de l'intersection Carnot/Ostove pour gestion des eaux pluviales suite inondations	9 000,00 €		
	Réfection du trottoir au niveau du 615 route d'hennuin pour gestion des eaux pluviales suite inondations	7 000,00 €		
	Rampe de mise à l'eau rue du canal	20 000,00 €		
	Travaux non prévus	20 000,00 €		
2152	Installations de voirie	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
	Installation de ralentisseurs rue de la Fontaine	15 000,00 €		
	Mobilier urbain (potelets)	10 000,00 €		
	Mobilier urbain (corbeilles)	10 000,00 €		
	Signalisation verticale	5 000,00 €		
21538	Autres réseaux	183 500,00 €	42 644,00 €	226 144,00 €
	Modernisation du réseau d'éclairage public	150 000,00 €	40 304,00 €	
	Installation de prises sur candélabres pour illuminations	20 000,00 €		
	Remplacement du mât accidenté près du monument aux morts		2 340,00 €	
	Eclairage parking/entrée (2 luminaires solaires) nouveau cimetière	8 500,00 €		
	Remplacements mâts EP accidentés	5 000,00 €		

21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €	26 400,00 €	36 400,00 €
	Remplacement d'un poteau incendie rue du Rosendael, angle rue mauffait		2 976,00 €	
	Installation de nouveaux points d'eau incendie : Château d'eau, Polincove, Escardes, Vives		23 424,00 €	
	Installation de nouveaux points d'eau incendie : Zutkerque, Vives, Courtil, Madelinettes	10 000,00 €		
21578	Autre matériel technique	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
	Ateliers : garde corps et barrière écluse mezzanine stockage	10 000,00 €		
	Remplacement extincteurs réformés dans les bâtiments communaux	2 000,00 €		
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	125 900,00 €	12 076,36 €	137 976,36 €
	Fourniture de 10 passages de câbles	1 000,00 €		
	Installation de caméra de vidéoprotection (fin phase 2, phase 3)	100 000,00 €	8 582,40 €	
	Fourniture de 175 tapis de protection pour sol sportif avec chariot (COSEC)	8 500,00 €		
	Fourniture de plots béton pour les manifestations	2 500,00 €		
	Matériels et outillage pour ateliers	10 000,00 €		
	Coffret de chantier TRI pour branchement provisoire	1 500,00 €		
	Multi accueil : matériel sensoriel et motricité	900,00 €	2 764,96 €	
	Matériels espaces verts : souffeur, débroussailleuse	1 500,00 €		
	Musique : instruments		729,00 €	
21828	Autres matériels de transport	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Achat de racks pour barrières de voirie	2 000,00 €		
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Scolaire : 4 PC portable école	4 000,00 €		
	Scolaire : remplacement valisette tablette	1 000,00 €		
21838	Autre matériel informatique	23 581,00 €	13 728,00 €	37 309,00 €
	Multi accueil : tablette / écran tactile pour logiciel de pointage	1 600,00 €		
	Médiathèque : imprimante 3D, mini graveur, robot ozobot, etc.	2 481,00 €	13 728,00 €	
	Mairie : ordinateurs, écrans, VPN	10 500,00 €		
	Mairie : écran interactif salle de réunion	9 000,00 €		
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Scolaire : mobilier pour 2 classes	15 000,00 €		

21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 737,37 €	467,35 €	12 204,72 €
	Mairie : mobilier salle du conseil	5 000,00 €		
	Restauration : poubelles de tri sélectif cantine	2 037,37 €		
	Restauration : tables pour la cantine	1 000,00 €		
	Multi accueil : 1 armoire	500,00 €		
	Multi accueil : petit mobilier		467,35 €	
	Multi accueil : tables extérieures en plastique recyclé	2 200,00 €		
	Cosec : bancs	1 000,00 €		
2185	Matériel de téléphonie	21 500,00 €	0,00 €	21 500,00 €
	Mairie : téléphonie IP fibre optique	21 000,00 €		
	Ateliers : transmetteur GSM alarme intrusion	500,00 €		
2188	Autres immobilisations corporelles	65 165,00 €	1 375,50 €	66 540,50 €
	Fourniture de 6 chalets de Noël supplémentaires	42 000,00 €		
	Rénovation équipements sportifs	5 000,00 €		
	2 vitrines extérieures pour cimetière	850,00 €		
	Entretien : 3 aspirateurs (médiathèque, audruicq land, multi accueil)	1 500,00 €		
	Ecole de musique : instruments	8 000,00 €	390,00 €	
	Mobilier urbain (5 corbeilles 50L)		985,50 €	
	Multi accueil : chariot cuisine	300,00 €		
	Multi accueil : machine à laver	2 000,00 €		
	Médiathèque : console de jeux et casques	2 240,00 €		
	Communication : plieuse, pupitre, plastifieuse, objectif	3 275,00 €		
23	Immobilisations en cours	2 225 000,00 €	985 268,05 €	3 210 268,05 €
2313	Constructions	800 000,00 €	907 566,40 €	1 707 566,40 €
	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	800 000,00 €	898 000,00 €	
	Mesures libératoires après désamiantage		9 566,40 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 425 000,00 €	77 701,65 €	1 502 701,65 €
	Aménagement de la rue Georges Mauffait (TF) et rue du Courtil	1 425 000,00 €	73 585,77 €	
	Aménagement place 11 novembre - rougemont (retenue garantie HP ELEC)		4 115,88 €	

	<i>INSCRIPTION 2025 (€ TTC)</i>	<i>RAR 2024 (€ TTC)</i>	<i>TOTAL (€ TTC)</i>
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT 2025	4 843 059,83 €	1 288 560,60 €	6 131 620,43 €

Annexes

BUDGET VERT

Parmi les investissements programmés, il en ressort pour le budget vert :

1) – Modernisation éclairage public

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Passage aux sources LED : | 190 304,00 € TTC |
| ▪ Eclairage solaire parking nouveau cimetière : | 8 500,00 € TTC |

2) – Passage aux LED dans les bâtiments suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ Salle du Calaisis | |
| ▪ Mairie | |
| ▪ Projecteurs extérieurs Ecole Bredenarde | |
| ▪ Salle Bredenarde | 14 364,00 € TTC |

3) – Travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire du Brédenarde

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Isolation des façades | 168 000,00 € TTC |
| ▪ Isolation de la toiture | 72 000,00 € TTC |
| ▪ Remplacement des menuiseries extérieures | 150 000,00 € TTC |
| ▪ Installation de panneaux photovoltaïques | 88 000,00 € TTC |
| ▪ Remplacement des éclairages intérieures
(Passage aux LED) : | 35 000,00 € TTC |

Total : 513 000,00 € TTC

4) – Rénovation des menuiseries et isolation dans les bâtiments suivants :

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| ▪ Salle du Calaisis : | 77 423,34 € TTC |
| ▪ Salle des Marronniers | 15 000,00 € TTC |

Soit un total de :

**818 591,34 € TTC
(soit 13.4 % du budget)**

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de prévoir les dépenses à engager pour répondre aux besoins des 5447 habitants d'Audruicq pour les années à venir, en matière d'offre de service public et de qualité des infrastructures.

Pour mettre en œuvre son projet pour la Ville, l'équipe municipale a défini et priorisé les investissements à venir dans un document global, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le PPI : Pour quoi faire ?

- **Programmer** sur la durée du mandat des projets d'équipements qui répondent aux besoins de la population pour aujourd'hui et pour demain. Le PPI prépare l'avenir de la Ville.
- **Prioriser** les dépenses de la Ville tout en garantissant sa santé financière.
- **Mettre en adéquation** des choix politiques avec la stratégie financière de la collectivité.

Pour la Ville d'Audruicq, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil stratégique, dans un souci de bonne gestion, pour la planification écologique et sociale, en fonction du contexte économique local et national.

C'est pourquoi les élus, avec l'appui des services de la Ville, ont édité le Plan Pluriannuel d'Investissement (2024-2026) en échelonnant et en planifiant à plus long terme les investissements.

Les coûts annuels ont ainsi été actualisés en fonction du contexte. Des choix parmi les programmes initialement prévus ont aussi été pris pour assurer, notamment, le financement massif et urgent des rénovations de plusieurs équipements vétustes.

La répartition annuelle

	2024	2025	2026
Investissements	5,8 M€	4,6 M€	5,2 M€
Financements extérieurs potentiels (Subventions)	762 000€	800 000€	800 000€

Nos objectifs

Face à la hausse des coûts, les investissements ont été priorisés pour répondre à quatre urgences :

- Favoriser la justice sociale
- Accélérer la transition écologique
- Mieux vivre et se déplacer
- Investir pour les générations futures

A travers le PPI, la Ville s'engage à :

- **Rénover les équipements publics** pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques et continuer de rendre service aux habitants ;
- **Moderniser les moyens techniques des services municipaux** pour qu'ils remplissent leurs missions de service public (flotte de véhicules, parc des services techniques...);
- **Aménager la ville** pour qu'elle soit plus accessible au plus grand nombre, apaisée, plus agréable à vivre et à se déplacer.

Quel financement ?

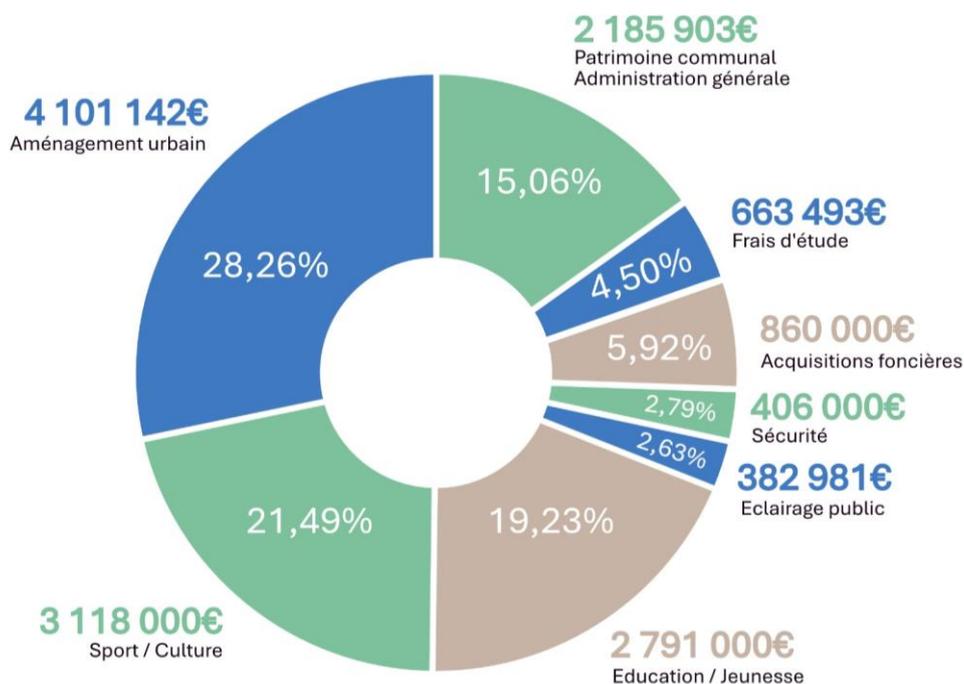
➤ L'autofinancement : il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il constitue le premier levier de financement des investissements. Pour maintenir un autofinancement suffisant, la Ville doit maîtriser ses dépenses de fonctionnement (charges de personnel, de fournitures, achats, énergie...).

La fiscalité est aussi un levier important.

➤ Les subventions : sur la période 2024-2026, un apport potentiel de 2,4 Millions est prévu de la part de nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Sympac, FDE).

Les grands secteurs d'intervention de politiques publiques

L'aménagement urbain, le sport, les activités culturelles et l'éducation sur les secteurs prioritaires.



Les projets d'ampleur période 2024-2026

Rénovation énergétique de l'Ecole élémentaire du Brédenarde

Coût total : 1,9 M € TTC

Livraison : fin 2025

Subventions à ce jour obtenues : 572 000 € pour les phases 1 et 2
Fonds Vert/DSIL (Etat), FARDA (Département), SYMPAC

Subventions à ce jour sollicitées : 385 000 € (*Fonds Vert, DSIL, Département*)

Objectifs :

- Réduction de 50 % des consommations énergétiques
- Amélioration du confort des occupants (protection solaire, optimisation de la régulation du chauffage)
- Embellissement du patrimoine



Aménagement des rues Mauffait et Courtil

Coût total : 2,4 M € TTC

Subventions à ce jour obtenues : 33 000 € (FDE62)

Livraison : été 2025

Objectifs :

- Réfection des réseaux (assainissement, eau potable, éclairage public)
- Reprise des voiries, trottoirs
- Enfouissement des réseaux (éclairage public, basse tension, téléphonie, fibre)



Rénovation de l'éclairage public

Coût marché sur 4 ans (2024-2028) : 150 000 € TTC maxi par an

Subventions à ce jour obtenues : 33 000 € Fonds Vert (Etat) et FDE62

Objectifs :

- **Rénovation du réseau d'éclairage public**
- **Mise aux normes des armoires électriques**
- **Remplacement des supports vétustes**
- **Remplacement des luminaires énergivores (577 points)**
- **Atteindre 100 % des sources lumineuses LED**



Installation d'un système de vidéo protection

Coût : 293 242 € TTC sur la période 2023-2026

Subventions à ce jour obtenues : 30 000 € (Région)

Subventions à ce jour sollicitées : 80 000 € (FIPD, DETR, Région)

Objectifs :

- Réduire le nombre de faits commis
- Renforcer le sentiment de sécurité
- Permettre des interventions plus efficaces des services de sécurité
- Faciliter l'identification des acteurs d'infractions
- Contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales et culturelles
- Atteindre un parc de caméras représentant 250 vues distinctes en 2026.

Moyens :

2023 : Installation de caméras représentant 69 vues distinctes.

2024 : Installation de caméras représentant 56 vues distinctes.

